

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024 À BAYONNE

## Place aux inscriptions dans les écoles

**Plus de 2 500 élèves sont scolarisés dans les 22 écoles publiques de la Ville. En septembre dernier, la ville comptait près de 300 nouveaux inscrits. Pour la rentrée scolaire 2023-2024, les nouvelles demandes d'inscription scolaire et périscolaire sont à réaliser en fonction de l'âge de l'enfant, à partir du 27 février auprès du service Éducation de la Ville.**

Depuis la rentrée 2012, la Ville a adopté le principe d'une sectorisation des écoles. L'affectation dans les établissements s'effectue dans l'école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile, dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement concerné.

### Les inscriptions en pratique

Pour inscrire votre enfant dans l'une des 22 écoles publiques de la Ville de Bayonne, **un rendez-vous préalable est nécessaire avec le service Éducation par téléphone au 05 59 46 60 32 ou au 05 59 46 60 45** dans les périodes d'inscription suivantes :

- pour les enfants nés avant le 1er janvier 2021, les inscriptions sont à réaliser entre le **lundi 27 février et le vendredi 10 mars 2023**.
- Pour les enfants de 2 ans nés entre janvier et août 2021 pour une scolarisation dès septembre 2023 dans le cadre du dispositif TPS : **du 27 mars au 31 mars 2023**.
- Pour les enfants de grandes sections (GS) fréquentant une école publique bayonnaise qui rentreront au cours préparatoire (CP) en septembre 2023 ainsi que pour les enfants de classe spéciale toute petite section (TPS) fréquentant une école hors de leur secteur et qui rentreront en petite section (PS) en septembre 2023 : les parents recevront, via l'école, une fiche de préinscription à vérifier, à compléter et à retourner **avant le 28 avril 2023** au service éducation, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le certificat d'inscription leur sera adressé par voie postale, dès réception de ces documents.

**2538** élèves sont accueillis dans les **22** écoles publiques de Bayonne, dont **1642** enfants inscrits en élémentaire dans **86** classes et **896** en maternelle dans **51** classes. La ville de Bayonne compte 8 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires et 6 écoles primaires (maternelle + élémentaire). Jusqu'à **450** enfants sont accueillis le matin, et **1250** le soir, dans le cadre du temps périscolaire, et près de **1 800** le midi à la restauration scolaire.

Au quotidien, **124** agents municipaux travaillent dans les écoles. Des animateurs contractuels viennent renforcer les équipes durant la pause méridienne, soit un total de près de **190** agents.

**Le budget 2022 consacré par la Ville de Bayonne à l'éducation des 3-11 ans, s'élève à près de 9 millions d'€ dont 50 % dédié au fonctionnement des écoles (4,5 M€) et 50 % pour la masse salariale affectée au fonctionnement de ces établissements (4,5 M€).**

### **Les classes de Toute Petite Section (TPS)**

Le dispositif TPS vise à améliorer la réussite scolaire, notamment au bénéfice des publics les plus éloignés du système éducatif, grâce à une scolarité et une socialisation précoces et un accompagnement individualisé. Il est ouvert aux enfants de 2 ans nés entre janvier et août 2021 pour une scolarisation dès septembre 2023. Cette scolarisation correspond, pour plusieurs des enfants concernés, à une 1<sup>re</sup> expérience éducative en collectivité. Ce dispositif est donc essentiellement déployé dans la zone d'éducation prioritaire. Ce sont aujourd'hui 48 places qui sont proposées aux familles bayonnaises.

Les places sont attribuées lors d'une commission réunissant la Ville, l'Éducation Nationale et les services départementaux de la protection maternelle et infantile.

L'accueil des élèves sur le temps périscolaire est progressif avec notamment un accès au restaurant scolaire après les vacances de Toussaint et à l'accueil du matin et du soir aux 3 ans de l'enfant. Les salles de classe ont fait l'objet de travaux divers, de réaménagements et d'installation de mobilier, favorisant ainsi des conditions d'accueil adaptées à l'âge des élèves.

### **L'enseignement bilingue**

La Ville de Bayonne favorise et soutient l'enseignement bilingue et la pratique de la langue basque. Véritable choix éducatif des familles, cet enseignement traduit la volonté d'offrir un bain linguistique aux enfants dès leur plus jeune âge. Les enseignements se déroulent à parité horaire dans les deux langues et l'ensemble des matières.

La Ville de Bayonne dispose de six groupes scolaires assurant un enseignement bilingue : trois sur la rive droite (école Jules-Ferry, école Charles-Malégarie et école Jean-Pierre-Brana) et trois sur la rive gauche (école du Grand-Bayonne, école des Arènes et école Jean-Moulin).

**L'inscription en section bilingue fait l'objet d'une sectorisation spécifique en fonction du lieu d'habitation.**

**Plus d'informations sur le site internet de la ville bayonne.fr, rubrique J'habite à Bayonne / Mes enfants / 4 à 11 ans.**

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - [presse@bayonne.fr](mailto:presse@bayonne.fr)